

**ETAT DES RELATIONS DES PAYS DE LA
CEMAC AVEC LES INSTITUTIONS DE
BRETTON WOODS**

(Mise à jour du 15 décembre 2005)

Au cours de l'année 2005, les relations qu'entretiennent les pays de la CEMAC avec les Institutions de Bretton Woods, ont connu une évolution globalement positive.

En effet, ces relations ont été caractérisées notamment par la mise en œuvre, dans l'ensemble, satisfaisante des programmes triennaux soutenus la FRPC du Cameroun, du Congo et du Tchad. S'agissant du Cameroun et du Tchad, en particulier, ils sont en train de réunir les conditions nécessaires à leur accession au Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE prévue d'ici la fin de l'année 2006.

Le Gabon a, pour sa part, exécuté également de manière satisfaisante un programme au titre de l'accord de confirmation du FMI sur la période d'avril 2004 à juin 2005. Pour consolider ces acquis, ce pays a engagé des négociations en vue de la mise en place, au cours du deuxième semestre 2006, d'un programme à moyen terme susceptible d'être soutenu par le mécanisme élargi de crédit.

En République centrafricaine, les performances limitées du premier programme post-conflit ont amené les Autorités centrafricaines et les services du Fonds à convenir de la mise en place, d'ici janvier 2006, d'un deuxième programme post-conflit, afin d'achever le redressement de la situation économique. Le respect des engagements qui y sont pris, pourrait ouvrir la voie à un programme triennal au titre de la FRPC et, par la suite, à l'éligibilité du pays à l'initiative PPTE.

En ce qui concerne la Guinée Equatoriale, ses relations avec le FMI se sont limitées aux discussions au titre de l'Article IV des Statuts du Fonds.

Aussi, la situation par pays est-elle reprise ci-après :

a.- Cameroun

Après les bonnes performances enregistrées dans le cadre de l'exécution du programme de référence, en particulier, dans la gestion des finances publiques et la mise en œuvre des réformes structurelles (CAMAIR, la CDC, CAMPOST, CAMTEL et réforme du système judiciaire), le Cameroun a conclu, le 24 octobre 2005, un nouveau programme triennal appuyé par la FRPC couvrant la période de juillet 2005 à juin 2008. A ce titre, le pays a obtenu un tirage

global de 18,57 millions de DTS, et une assistance intérimaire PPTTE de 5,7 millions de DTS.

Ce programme vise notamment à (i) assainir la situation budgétaire, (ii) accroître les investissements et (iii) améliorer les conditions sociales des populations. En ce qui concerne les finances publiques, en particulier, les efforts devraient porter sur la mobilisation des recettes non-pétrolières afin de compenser le déclin à long terme de la production de pétrole brut. Les programmes de restructuration et de privatisation des entreprises publiques devraient être également poursuivis afin d'alléger la charge que ces entreprises font peser sur les finances publiques et d'améliorer leurs offres. Le programme à moyen terme comprend également d'autres mesures visant à améliorer la gouvernance et à combattre la corruption.

D'après les projections des services du Fonds, la croissance économique au Cameroun devrait se limiter à 2,8% en 2005, contre 3,5% en 2004, en raison du ralentissement de l'activité non pétrolière. L'inflation demeurerait faible à 1,3 %, bénéficiant en particulier de l'impact des conditions climatiques favorables sur la production agricole et d'une faible demande. Pour ce qui est du déficit extérieur courant, il devrait s'améliorer, revenant à 2,4% du PIB contre 3,0 % l'année précédente. Les finances publiques se sont également améliorées au cours du premier semestre 2005 grâce à la poursuite des efforts de recouvrement des recettes et de la maîtrise des dépenses, ce qui a permis au Gouvernement d'honorer une partie de la dette intérieure et de réduire les arriérés du compte PPTTE auprès de la BEAC.

Quant aux perspectives économiques à moyen terme, elles s'annoncent bonnes, avec un taux de croissance moyen du PIB de 4,20 % sur la période 2006-2008, grâce à l'augmentation des investissements publics et des dépenses dans les secteurs sociaux ainsi qu'aux performances du secteur non-pétrolier. L'inflation devrait être contenue autour de 2 %.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, la stratégie du Gouvernement vise à accroître les dépenses de réduction de la pauvreté et promouvoir la croissance afin de créer les conditions nécessaires à l'atteinte des OMD. Dans ce cadre, des progrès considérables ont déjà été accomplis au niveau de certains secteurs sociaux (notamment l'éducation, la santé, lutte contre le VIH/SIDA). En outre, il a été procédé à la mise en place d'agences de régulation autonomes dans les secteurs clés. De plus, l'Assemblée Nationale a récemment adopté un nouveau code de procédure pénale qui harmonise le système juridique camerounais.

Toutefois, dans la perspective de son éligibilité

au Point d'Achèvement, le Gouvernement devrait accélérer les progrès dans d'autres domaines, notamment en matière de gouvernance, grâce au démarrage des travaux de la Chambre des Comptes à la fin 2005, à la mise en place du Conseil Constitutionnel et à la réforme des marchés publics et du secteur forestier. En outre, Il devrait apurer d'ici fin mars 2006 la totalité des arriérés sur compte PPTE, et renforcer la mise en œuvre des projets PPTE. D'autres mesures sectorielles devraient être prises en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire (OMD).

La mise en œuvre du programme triennal au cours des six premiers mois sera évaluée par une mission du Fonds prévue vers fin janvier/début février 2006.

b. - Congo

Une mission du FMI a séjourné à Brazzaville du 29 avril au 13 mai 2005, afin de procéder à la première revue du programme à moyen terme appuyé par la FRPC approuvé en décembre 2004. L'achèvement de cette revue par le Conseil d'Administration du Fonds, le 1^{er} août 2005, a permis au pays de bénéficier de la 2^{ème} tranche de tirage d'un montant de 7,86 millions de DTS, soit environ 11,41 millions de dollars.

En effet, dans ses conclusions, le Conseil a salué les performances macroéconomiques enregistrées par le pays, avec un taux de croissance du PIB réel qui devrait atteindre 9,2 % en 2005 contre 3,6 % en 2004. L'inflation devrait se situer à 2 % en 2005, contre 3,6 % en 2004.

Au niveau de la mise en œuvre du programme, le pays a observé la plupart des critères quantitatifs et repères structurels. Toutefois, le critère quantitatif à fin mars 2005 sur le paiement des arriérés extérieurs et le repère portant sur l'achèvement de l'audit externe des coûts pétroliers de l'ensemble des contrats de partage de production n'ont pas été respectés.

Cependant, le Congo continue à faire face à des grands défis. En effet, le Conseil a jugé nécessaire que le pays s'attaque aux faiblesses structurelles constatées dans des secteurs-clé comme l'électricité, le raffinage du pétrole et les banques. De plus, la pauvreté qui touche la majorité de la population devrait être sérieusement combattue. Pour relever ces défis, il a été préconisé d'accélérer les réformes structurelles, et d'utiliser les excédents budgétaires pour accroître les dépenses dans les secteurs sociaux conformément aux objectifs fixés le DSRP, et d'apurer les arriérés intérieurs et extérieurs. D'autres mesures devraient également être prises en vue de renforcer la

gestion des finances publiques, et d'améliorer le climat des affaires ainsi que le cadre général de gouvernance.

L'exécution satisfaisante de ces mesures pourrait permettre au pays de négocier, d'ici la fin de l'année 2006, son éligibilité à l'initiative PPTE.

c. - République Centrafricaine

Après une longue période de troubles socio-politiques, la situation en RCA s'est dans l'ensemble normalisée, avec l'organisation récemment des élections présidentielles. Pour appuyer ces efforts, une mission du Fonds a séjourné à Bangui du 6 au 20 novembre dernier pour discuter de la mise en place, à partir de janvier 2006, d'un deuxième programme post-conflit.

Dans son évaluation de la conjoncture macroéconomique, la mission a fait état de progrès sensibles en matière de gestion des finances publiques et de gouvernance. Toutefois, des faiblesses persistent encore dans le fonctionnement de l'administration, en particulier, les régies financières dont les performances demeurent encore limitées. Ainsi, pour corriger ces faiblesses, des mesures ont été préconisées dans le cadre du deuxième programme post-conflit. Elles touchent, entre autres, (i) le renforcement du contrôle fiscal et douanier, (ii) l'acquisition d'un logiciel permettant l'exploitation d'une base de données commune par les services de la douane et des impôts, (iii) l'unicité des comptes bancaires du Trésor public, (iv) la poursuite du nettoyage du fichier de la solde par l'identification des faux diplômes et attributions injustifiées des grades, (v) la rationalisation du circuit de la dépense, (vi) la publication mensuelle des chiffres sur les volumes exportés et les recettes générées par les secteurs forestier et minier (diamant), et (vii) la validation par un cabinet d'audit de réputation internationale des résultats du recensement des arriérés intérieurs.

La mise en œuvre du deuxième programme post-conflit au cours de la période de janvier-juin 2006, sera évaluée par une mission du FMI prévue en juillet 2006. Si les conclusions qui s'y dégageront s'avèrent satisfaisantes, des négociations pour un programme triennal au titre de la FRPC seront engagées au cours du troisième trimestre 2006. Dans le cas contraire, il pourrait être envisagé un troisième programme post-conflit.

En matière de lutte contre la pauvreté, le pays est déjà engagé dans la collecte des informations devant permettre de suivre les indicateurs sociaux concernant le SIDA, la santé et l'éducation. Ces indicateurs devraient le moment venu aider à l'élaboration d'une

stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

d. - Gabon

Pour consolider les progrès enregistrés dans le cadre du programme stand-by, une mission du Fonds a séjourné à Libreville du 15 au 17 octobre 2005 en vue d'engager des discussions pour la mise en œuvre d'un nouveau programme économique et financier à moyen terme au titre du mécanisme élargi de crédit. Au cours de ses travaux, la mission a notamment examiné les développements économiques récents, et apprécié l'état d'exécution des réformes structurelles. En outre, elle a arrêté les prévisions macroéconomiques de la période 2006 - 2008, sur lesquelles sera basé le futur programme économique.

En effet, l'activité économique au cours de l'année 2005 a été caractérisée par une progression remarquable des prix de produits d'exportation (pétrole et mines) ainsi que par un regain d'activité dans le secteur non-pétrolier. Dans ce contexte, la croissance devrait s'établir entre 2,6 et 2,8% en 2005 contre 1,4 % l'année précédente. Sur le plan budgétaire, les prévisions de recettes ont été globalement atteintes grâce à la bonne tenue des prix des produits d'exportation sur le marché international. Les recettes de l'Etat devraient en effet s'élever à 1 348,9 milliards, soit environ 6,1% de plus que les prévisions.

S'agissant des réformes structurelles, la mission s'est appesantie sur (i) les programmes de restructuration et le processus de privatisation des entreprises publiques telles que Air Gabon, Gabon Poste ; (ii) les réformes pour l'assainissement de la gestion budgétaire, et (iii) celles visant à renforcer la croissance économique par la mise en œuvre des recommandations de l'étude faite récemment sur le climat des affaires.

En ce qui concerne le cadrage macroéconomique 2006-2008, il s'inscrit dans un contexte marqué par la volonté des Autorités gabonaises (i) de consolider des progrès réalisés au cours du précédent accord de confirmation et (ii) de diversifier l'économie en vue de renforcer la croissance dans un contexte d'amenuisement constant des réserves de pétrole. En effet, les performances attendues tablent sur un taux de croissance moyen de 2,8 % sur cette période ; et une hausse des avoirs extérieurs nets qui devraient atteindre 2233,9 milliards en 2008. En revanche, l'excédent du compte courant devrait revenir de 17% du PIB en 2006 à 14,4 % en 2008 sous l'effet de la diminution progressive du niveau des exportations pétrolières et de l'augmentation des importations.

En matière de lutte contre la pauvreté, le Gabon, bien que pays à revenu intermédiaire et donc non-éligible à l'initiative PPTTE, est en train de préparer un Document de stratégies de réduction de la pauvreté qui devrait servir de base au futur programme à moyen terme. Dans cette optique, des travaux sont engagés en vue de définir le profil de la pauvreté. Les résultats de ces travaux serviraient à la préparation du plan triennal d'investissements publics.

Les négociations engagées dans ce cadre en avril/mai 2005 pour la mise en place de ce programme susceptible d'être appuyé par le mécanisme élargi de crédit devraient être finalisées lors de la prochaine mission du FMI dont le passage est prévu à Libreville avant la fin du premier trimestre 2006.

e. - Tchad

Dans le cadre de la première revue du programme triennal au titre de la FRPC, approuvé par le Conseil d'Administration le 16 février 2005, une mission du Fonds a séjourné à N'Djamena du 17 au 31 août 2005.

L'objectif de la mission était d'apprécier l'évolution de la conjoncture économique globale du pays et d'évaluer l'état de la mise en œuvre du Programme appuyé par la FRPC à fin juin 2005. En effet, il ressort des discussions que l'activité économique a été caractérisée par une baisse de la production dans les secteurs pétrolier et cotonnier. Dans ce contexte, la croissance du PIB réel devrait se limiter à 5,4% contre des prévisions initiales de 12,7%.

S'agissant de l'exécution à fin juin 2005 du programme triennal, elle a été marquée par le non-respect de la majorité des critères quantitatifs. En effet, hormis le critère sur le déficit primaire de base qui a été satisfait principalement en raison du faible niveau des dépenses prioritaires, ceux relatifs à la masse salariale, à la réduction de la dette conventionnée et à la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs, n'ont pas été observés.

En vue de redresser cette situation, les deux parties ont convenu, entre autres de l'adoption d'une loi des finances rectificative comportant un plan mensuel de trésorerie, la mise en place d'une stratégie de réduction des arriérés comptables du Trésor, la réalisation de l'unicité des comptes du Trésor, l'amélioration du fonctionnement du circuit intégré de la dépense, ainsi que le transfert des engagements des dépenses publiques de l'Inspection Générale des Finances à la Direction Générale du Budget.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, approuvée

par le Conseil d'Administration du Fonds en novembre 2003, elle se déroule de manière satisfaisante. En effet, le DSRP ainsi que le premier rapport d'étape ont été déjà finalisés. A cet égard, des progrès sensibles ont été enregistrés dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des infrastructures. Toutefois, d'autres efforts devraient être fournis en vue de respecter les déclencheurs structurels du Point d'Achèvement de l'initiative PPTTE.

Une deuxième évaluation de la mise en œuvre du programme triennal est prévue autour du mois de mars 2006. Si les résultats s'avèrent satisfaisants, le pays pourrait accéder au Point d'Achèvement au cours du 2^{ème} semestre de l'année 2006.

f.- Guinée Equatoriale

La Guinée Equatoriale n'est pas en programme avec les Institutions de Bretton Woods. Toutefois, des consultations se tiennent chaque année au titre de l'Article IV des Statuts du FMI. C'est dans ce cadre qu'une mission des services du Fonds a séjourné du 12 au 27 janvier 2005 à Malabo pour évaluer la situation économique et financière au cours de l'année 2004.

Les conclusions de ces Consultations qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration du Fonds le 25 avril 2005, ont permis de constater que l'économie équato-guinéenne demeure dominée par le secteur pétrolier qui représente environ 90% du PIB, 98 % des recettes d'exportation et 86 % des recettes fiscales. Par ailleurs, l'excédent du compte des transactions courantes a atteint USD 713 millions en raison de l'augmentation des exportations pétrolières. Ceci a comme conséquence un accroissement des réserves de change qui représente environ USD 945 millions, soit l'équivalent d'environ 18 mois d'importation.

Dans son évaluation, le Conseil du Fonds a salué ces bonnes performances économiques. Il a toutefois été souligné la nécessité de la mise en œuvre des politiques macroéconomiques adéquates, de plus de transparence et de rigueur dans la gestion des revenus pétroliers. En outre, des réformes structurelles devraient être engagées en vue de créer un environnement propice à l'investissement privé et de transformer la manne pétrolière en croissance durable et ce, dans la perspective de la réalisation des Objectifs de Développement du millénaire (ODM). A cet égard, le Conseil s'est réjoui de la demande d'aide adressée à la Banque Mondiale par les Autorités équato-guinéennes pour la mise en place d'un mécanisme de renforcement du contrôle des dépenses publiques. Il a également bien apprécié l'adhésion du pays à l'initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) et

sa volonté de se conformer aux exigences du Rapport sur l'observation des normes et codes fiscaux. Cependant, il a été préconisé que d'autres efforts soient déployés en vue du respect des critères de convergence des pays de la sous-région, et de renforcer les capacités institutionnelles surtout en matière de collecte et de traitement de données statistiques.

Le Conseil a également exhorté les Autorités à élaborer très rapidement une stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté afin de sortir les citoyens de la grande pauvreté dans laquelle la majorité d'entre eux vivent encore. Vu le niveau actuel des recettes pétrolières et sa situation démographique, la Guinée devrait atteindre rapidement les ODM./-